

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.05.2020	13h03	20.142	DFS
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Cédric Dupraz**

**Titre : Fiscalité responsable des personnes morales et contribution solidaire (« Pandémie 2020 »)**

**Contenu :**

Sur le plan international, si la période antérieure à 1980 se caractérisait par des taux d'imposition pour les personnes physiques ou morales les plus favorisées relativement élevés, ceux-ci n'ont eu de cesse de fondre ces dernières décennies. De manière générale, ce processus a ainsi vidé les caisses publiques et contribué à accroître les inégalités sociales et la précarisation d'une partie toujours plus importante de la population.

Avec ces réformes fiscales successives sur les personnes morales (2000, 2012 et 2020), Neuchâtel ne fait bien évidemment pas exception. Au contraire, en comparaison nationale et internationale, il se positionne comme l'un des fers de lance de ces diminutions, renforçant par là même la dynamique de concurrence fiscale.

Malgré une conjoncture exceptionnelle et des accords bilatéraux avec quelques sociétés, favorisant l'entrée de capitaux à court terme, la réforme de 2012 a eu des conséquences directes sur les revenus de l'État. Ainsi, avant même l'impact de la période dite de la « Pandémie 2020 », les comptes 2019 de l'État de Neuchâtel ont montré une nouvelle détérioration des recettes des personnes morales de plus de 21% par rapport au budget, soit une perte de plus de 43'000'000 francs. Dans les faits, après réadaptation et remboursement – précisons que, pour l'heure et en raison de la période de réadaptation, seule la statistique fiscale de 2016 est disponible –, les recettes fiscales réelles perçues sur les personnes morales en 2019 seront, selon toute vraisemblance, encore bien en dessous des revenus comptabilisés pour la même période.

Paradoxalement, après avoir « dévié » lors de la période pandémique, les marchés boursiers, à l'instar du Swiss Market Index (SMI), sont désormais en hausse quasi constante, retrouvant des niveaux supérieurs à ceux de 2018. Cette tendance laisse entrevoir par conséquent des marges plus qu'intéressantes pour certaines sociétés et autres bénéficiaires de titres boursiers. Or, la période « Pandémie 2020 » a accéléré le processus de fragilisation d'une partie de la population, dont les effets les plus importants pourraient s'accroître à partir du second semestre 2020.

À l'heure où la nouvelle réforme de l'impôt sur les personnes morales entre en vigueur et face à la situation « Pandémie 2020 », le fonctionnement de l'État nécessite des sources de financement renforcées. Il en va des missions premières de l'État ; il en va de l'aide aux travailleuses et travailleurs, salarié-e-s ou indépendant-e-s, aux chômeuses et chômeurs, aux personnes atteintes dans leur santé, ainsi qu'aux institutions sociales, sanitaires, culturelles ou sportives.

Bien qu'un projet de loi ait par ailleurs été déposé dans ce sens avec la clause d'urgence, mais qui n'a étrangement pas été considéré par le bureau du législatif, le Conseil d'État envisage-t-il de revoir le paradigme de réduction de la fiscalité des personnes morales, qui bénéficie principalement aux entités génératrices des profits les plus importants ? Envisage-t-il une contribution solidaire de celles-ci ? Bref, envisage-t-il une reprise en main de la fiscalité, source, selon les taux appliqués, de réduction ou d'accroissement des inégalités ?

**Développement :**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**  
Cédric Dupraz

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Laurent Debrot	Doris Angst	Sarah Blum
Karim Boukhris	Xavier Challandes	Théo Bregnard
Armin Kapetanovic	Daniel Ziegler	Léa Eichenberger
Zoé Bachmann		